

MÉTROPOLE DE LYON

GRANDLYON
la métropole

RÉFÉRENTS DE L'ACTION

Margueritte De LAVERNETTE
Chargée de mission agriculture
mdelavernette@grandlyon.com
06 60 73 16 65

NOM DE LA DIRECTION

Direction Environnement, écologie, énergie (DEEE)

LOCALISATION DU PROJET

Métropole de Lyon

Gérer et préserver durablement les terres agricoles avec le dispositif PENAP

Dates de début et de fin du projet	Certains périmètres PENAP ont été instaurés en 2014 (par le département du Rhône) : pas de limite de durée pour ces périmètres. Programme d'actions pour soutenir l'agriculture sur ces périmètres renouvelé tous les 5 ans (2019-2023).
Contexte et historique du projet	L'étalement urbain touche l'ensemble de l'agglomération lyonnais et notamment les secteurs agricoles à forte valeur ajoutée (potentiel agronomique, réseau d'irrigation...) ainsi que des espaces naturels remarquables. Ces espaces sont nécessaires à tous, pour répondre aux besoins en matière d'alimentation de proximité, de qualité du cadre de vie, de loisirs, de nature, de ressources environnementales (eau potable, biodiversité...), de lutte contre les risques naturels (inondation, érosion des sols...). Pour lutter contre l'étalement urbain, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et les Communautés de communes de l'Est lyonnais et du Pays de l'Ozon ont décidé de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels et de garantir leur pérennité. Pour ce faire, les collectivités se sont dotées d'un outil réglementaire supplémentaire au plan local d'urbanisme (PLU) : le dispositif de Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP).
Objectifs visés par l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les terres agricoles et naturelles de l'urbanisation et de l'artificialisation pour préserver le potentiel de production du territoire et les espaces naturels résiduels. - Lutter contre la spéculation foncière et la rétention des terrains agricoles pour faciliter l'accès au foncier par les agriculteurs. - Lutter contre le détournement de l'usage agricole / naturel des terrains au profit d'activités de loisirs. - Maintenir une ceinture verte agricole sur le territoire, et une activité agricole viable sur ces secteurs.
Mise en œuvre Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration des périmètres PENAP par le Département du Rhône en 2014 sur 9 117 ha de 44 communes à l'échelle de la Métropole, et 12 653 ha à l'échelle de l'agglomération lyonnaise - Un programme d'actions Région-Département- Communauté urbaine de Lyon entre 2010 et 2016 qui a soutenu une centaine d'actions sur l'agriculture pour 3 M€. - Une concertation métropolitaine avec les partenaires entre 2016 et 2018 pour l'écriture d'un nouveau programme d'actions associé aux périmètres PENAP - Vote du programme d'actions PENAP de la Métropole en 2019 - Extension des périmètres PENAP sur Lissieu et Poleymieux en 2019 : 719 ha - Lancement de 4 appels à projets entre 2019 et 2021 pour soutenir des actions portées par des agriculteurs, collectivités ou acteurs locaux : environ 1 M € d'aides de la Métropole validées pour 55 projets. - 2 préemptions PENAP à Charly et Décines-Charpieu en 2020-21 - 6 518 ha de zones agricoles classés en PENAP - 3 340 ha de zones naturelles classés en PENAP

Actions en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du programme d'actions PENAP de la Métropole via 2 appels à projets par an Exemples de projets financés : <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un atelier de transformation de fruits en jus sur une exploitation arboricole à Irigny, - une étude de faisabilité pour la création d'un point de vente de produits locaux - l'aménagement d'un bâtiment par le Syndicat Mixte Plaine Monts d'Or pour la création de logements pour des agriculteurs récemment installés, - l'acquisition de matériel permettant l'amélioration des pratiques agricoles pour plusieurs exploitations (caméra de guidage pour la bineuse, rouleau pour les couverts, matériel anti-dérive pour les pulvérisateurs...) - l'acquisition de foncier par des collectivités pour la mise à disposition à des agriculteurs, - 2 projets d'extension du périmètre d'intervention sont prévus : <ul style="list-style-type: none"> - Plaine du Biézin (Chassieu, Décines, Meyzieu) - Extension périmètre Monts d'Or - Appel à candidature pour la mise à disposition d'une propriété acquise en zone PENAP - Lancement d'un travail d'accompagnement de communes en PENAP avec Terre de Liens pour remobiliser du foncier agricole en friche
Prochaines étapes	<p>Validation des périmètres PENAP dans les communes avec projet d'extension Lancement et instruction de 2 appels à projets PENAP par an</p>
Éléments de budget (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)	<p>Globalement 500 000 euros par an pour les appels à projets du programme d'action.</p>
Freins rencontrés/ solutions apportées	<p>« Pastillage » des périmètres PENAP pour enlever les bâtiments agricoles ou qui pourraient le redevenir Convaincre les élus communaux du bien-fondé d'un périmètre homogène</p>
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique locale forte - Implication des exploitants agricoles du territoire - Une bonne démarche partenariale : retombée positive du programme (financière notamment).
Acteurs impliqués et rôles	<ul style="list-style-type: none"> - Elus et techniciens de la Métropole de Lyon - Élus et techniciens des communes - Agriculteurs/Chambre d'agriculture - Représentants des associations de protection de la nature - Service de l'État (DDT69) - Citoyens à travers l'enquête publique
Date de mise à jour de la fiche	<p>22/09/2021</p>

POUR EN SAVOIR PLUS

 <https://www.agri-lyonnaise.top/appels-a-projets-penap>

EN BREF

Descriptif

Pour lutter contre l'étalement urbain et pérenniser la vocation agricole et naturelle des terrains, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et les Communautés de communes de l'Est lyonnais et du Pays de l'Ozon ont décidé de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels en déployant le dispositif de Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP).

Ce dispositif PENAP est composé :

- d'un périmètre de protection réglementaire des espaces naturels et agricoles, qui inclut uniquement des parcelles en zones naturelles (N) ou agricoles (A) du PLU-H.
- d'un programme d'actions pour rendre viables ces espaces,
- d'un outil de maîtrise foncière au service du programme d'actions.

Sur le territoire de l'agglomération, six périmètres sont concernés. Un périmètre PENAP est une protection très forte car le périmètre ne peut être réduit que par un décret interministériel (agriculture-environnement).

Étapes clés

Pour la mise en place des périmètres PENAP :

- Définition du projet de territoire et du projet de périmètre
- Délibération des communes concernées par le périmètre
- Enquête publique
- Délibération de la Métropole de Lyon

Pour le programme d'actions :

- Délibération de la Métropole et des communes sur le programme d'action
- Lancement d'appels à projets sur le programme d'actions 1 à 2 fois par an, aux agriculteurs, collectivités et acteurs locaux
- Instruction des dossiers déposés :
- Comité de pilotage pour avis sur les dossiers
- Délibération de la Métropole de Lyon pour attribution de subventions aux projets retenus